**Charte de l’usage d’internet en Allemagne**

*Cette charte a pour vocation d’encadrer l’usage d’Internet en Allemagne.*

*A ce titre, elle définit les conditions d’utilisation et les obligations des utilisateurs.*

*C’est un document qui a une valeur juridique et qui engage les utilisateurs.*

*La présente charte est destinée à recueillir l’engagement dans le cadre du séjour pédagogique spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce document ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.*

1. **Désignation du voyage pédagogique**
* Voyage pédagogique concerné (lieux et dates) :

* Nom et adresse de l’établissement :

1. **Respect de la législation**

**Télécharger des musiques, des films ou des jeux vidéo est illégal en Allemagne.**

Alors que la France prévoit une réponse graduée d´avertissement et de sanctions avant tout pédagogique, il en va tout autrement en Allemagne où la réponse au téléchargement illégal est beaucoup plus répressive. Les sanctions sont sévères et immédiates.

Pour un téléchargement illégal, l’utilisateur risque une amende de 1.000 euros en moyenne, parfois plus.

Le streaming est autorisé s’il est effectué à partir de sites web officiels (TF1, Arte,…) offrant la possibilité de regarder du contenu (en replay) gratuitement en streaming ou à partir de sites payants (Netflix, HBO,…) offrant la possibilité de regarder des contenus divers en toute sérénité moyennant le paiement d’un abonnement mensuel.

1. **Illustration**

**Des « clics » qui peuvent coûter chers Outre-Rhin**

Un couple français s´installe en Allemagne avec ses enfants. Leur emménagement Outre-Rhin se déroule pour le mieux jusqu´au jour où ils réceptionnent dans leur boîte aux lettres une Abmahnung, c´est-à-dire une mise en demeure de payer et de cesser les agissements illégaux, envoyée par des avocats allemands. Ce courrier les informe de la plainte d´une société, propriétaire de droits d´auteur, qui leur reproche d´avoir téléchargé illégalement un film. La mise en demeure comporte non seulement l´obligation de renvoyer un document signé (Unterlassungserklärung) mais aussi de payer des dommages-intérêts, le tout dans un délai très court. La protection des droits d’auteur est devenue un vrai « business » pour certains avocats allemands : des dizaines, des centaines de jeunes allemands et leurs parents sont ainsi poursuivis chaque semaine et par manque d’information, ils préfèrent souvent payer la somme demandée, généralement à quatre chiffres, plutôt que de s’engager dans des procédures longues et coûteuses. Le 11 juin 2015, le Bundesgerichtshof (la plus haute juridiction allemande) a confirmé que le titulaire de la connexion internet ayant servi à effectuer le téléchargement illégal est présumé être l´auteur de ce téléchargement et qu’il n´est pas démesuré de devoir verser 200€ de dommages-intérêts par chanson téléchargée illégalement.*Extraits du Centre Européen de la Consommation*

1. **Sanctions**

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l’établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l’établissement.

Ce document sera annexé à la charte informatique de l’établissement scolaire.

1. **Engagement de l’élève – utilisateur**

[ ]  On m’a expliqué et j’ai compris à quoi sert ce document.

[ ]  On m’a expliqué et j’ai compris les conséquences du non-respect de la législation en vigueur en Allemagne.

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Madame [ ]  MonsieurNom de l’élève : Prénom : Classe :  | Date et signature de l’élève mineur concerné par ce document :  |

1. **Engagement des responsables légaux**

Vu la législation en vigueur en Allemagne sur le téléchargement illégal,

Vu l’engagement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente charte est soumise à votre signature, pour le respect de la législation en vigueur en Allemagne sur le téléchargement illégal, pour l’élève mineur dont l’identité est précisée au paragraphe 4 ci-avant, dans le cadre du voyage pédagogique désigné au paragraphe 1.

En cas de non-respect, les responsables légaux de l’élève concerné devront s’acquitter de l’amende.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente.

|  |  |
| --- | --- |
| Fait àLe | Signature(s) des responsables légaux de l’élève mineur |